



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 055-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2022.RRGR.68

Déposée le : 09.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Abplanalp (Brienzwiler, UDC) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.06.2022

N° d'ACE : 759/2022 du 6 juillet 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Site de formation des vétérinaires pour les grands animaux

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de rechercher un site en dehors de la ville de Berne pour le développement du service vétérinaire pour les grands animaux (hôpital vétérinaire) de l'Université de Berne ;
2. d'inclure, dans le cadre de cette recherche, prioritairement le site de l'ancienne école d'agriculture de Schwand, à Münsingen ;
3. de faire valoir son droit de préemption sur les parties de l'installation cédées en droit de superficie à la société Bio Schwand AG qui a récemment fait faillite.

Développement :

L'hôpital vétérinaire pour les grands animaux est très vétuste, tant sur le plan de la technique que du bâti, raison pour laquelle la construction d'un nouveau bâtiment est envisagée depuis un certain temps. Toutefois, quelle que soit la variante retenue, la place restreinte disponible sur le site actuel est loin d'être optimale, surtout si l'on tient compte du fait que la totalité de ce site devrait être mise à disposition pour la formation de base et la section dédiée aux petits animaux.

À la suite de la faillite de Bio Schwand AG, il est maintenant possible, par l'exercice du droit de préemption, de prendre en compte dans le processus de sélection un site situé dans un endroit clé où le grand public est déjà présent. Le site est connu aussi bien par les agricultrices et agriculteurs que par les éleveuses et éleveurs de chevaux. Sa situation géographique sans voisinage directement concerné par les nuisances se prête donc particulièrement bien à un investissement dans ce sens et à une utilisation intensive de ce complexe de bâtiments chargé d'histoire.

Motivation de l'urgence : le dépôt de bilan a eu lieu et les travaux préparatoires pour la réalisation de la masse de la faillite sont en cours.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à diriger l'administration (art. 87 ConstC). S'agissant de motions de ce type, la latitude du Conseil-exécutif est relativement grande dans l'appréciation du degré de réalisation des objectifs, des moyens à mettre en œuvre et des autres modalités de l'exécution du mandat. La décision reste dans la responsabilité du Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif est conscient de la nécessité de développer et de rénover les bâtiments de la clinique pour animaux de rente de l'Université de Berne. Dans cette optique, différents projets sont pris en compte dans la priorisation des investissements dans les bâtiments, et des fonds ont été alloués dans le plan d'investissement intégré du canton. Il s'agit de travaux de rénovation et d'agrandissement sur le site cantonal de la Länggasse ; dans le cadre de la planification précédente, il avait été renoncé à une hausse des ressources allouées à des projets d'extension pour des raisons de politique financière. Le Conseil-exécutif soutient la requête des motionnaires qui souhaitent saisir les opportunités offertes par la faillite de l'ancienne école d'agriculture de Schwand à Münsingen, mais relève par ailleurs qu'il faut également examiner en détail d'autres sites potentiels appartenant au canton (par ex. Zollikofen/Rütti). Quel que soit le site choisi, un déplacement de la clinique pour animaux de rente sera synonyme d'importants investissements.

Le Conseil-exécutif invite à réfléchir notamment aux attentes très élevées par rapport à l'affectation de l'aire de l'hôpital vétérinaire. Bien que l'espace actuel soit fortement limité, le site permet des synergies et offre des possibilités de collaboration entre les instituts et les cliniques, ce qui profite à l'enseignement, à la recherche et aux services proposés. Selon le rapport « Stratégie de développement de l'espace bâti de l'Université (stratégie 3012) » – version révisée en 2019 (disponible en allemand), la Faculté Vetsuisse sera amenée à se développer dans les prochaines années dans le domaine des projets de recherche financés par des tiers, notamment en raison du besoin accru en ce qui concerne les zoonoses (maladies qui peuvent être transmises de l'animal à l'homme, à l'instar du virus à l'origine du Covid-19), qui augmenteront dans les prochaines années. En ce qui concerne l'offre de la Faculté Vetsuisse, il existe des accords avec l'Université de Zurich, car il s'agit d'une faculté commune à plusieurs institutions. Dans ce cadre, Berne est l'unique lieu de formation pour les étudiantes et étudiants en médecine vétérinaire francophones. Leurs cantons d'origine apportent une contribution aux frais de formation en vertu de l'accord intercantonal universitaire, mais les cantons qui abritent les sites de formation sont explicitement responsables des infrastructures conformément au concordat intercantonal de coordination universitaire, car ils profitent également des avantages liés à l'accueil du site (places de travail, compétence spécialisée, etc.).

Avec le développement de la Faculté Vetsuisse dans les prochaines années, les surfaces seront insuffisantes dès 2040, principalement pour la pâture. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à d'importants travaux de remise en état et de rénovation sur différents bâtiments. Aussi, des réflexions stratégiques concernant un nouveau site pour la clinique pour animaux de rente de la Faculté Vetsuisse sont en cours. On examine également, compte tenu en particulier des surfaces de pâture requises, des options hors de la ville de Berne.

L'aménagement d'une nouvelle clinique pour animaux de rente implique la construction de différents bâtiments aux affectations diverses et très spécifiques comme des blocs opératoires pour les gros animaux, des boxes d'isolement et des pâturages. Il est également nécessaire de

créer des laboratoires de recherche et des salles pour la formation des futures et futurs vétérinaires. Les parcelles du site de Schwand, qui appartiennent au canton et qui sont aujourd'hui principalement utilisées pour l'agriculture et la détention d'animaux, devraient aussi être transformées pour pouvoir accueillir une clinique disposant d'une infrastructure de recherche. Il faudrait d'abord mettre en place l'infrastructure adaptée. Le canton a par ailleurs cédé une partie des immeubles de Schwand en droit de superficie, les autres étant affermés.

1. En collaboration avec l'Université de Berne et les représentantes et représentants des utilisatrices et utilisateurs de la Direction de l'instruction publique et de la culture, l'Office des immeubles et des constructions évalue les avantages et les inconvénients d'une clinique vétérinaire pour animaux de rente hors du site de l'hôpital vétérinaire. Un déménagement de la clinique du site de l'hôpital offrirait certes des perspectives de développement aux autres unités de la Faculté Vetsuisse, mais il ne permettrait pas d'exploiter toutes les synergies et compliquerait la collaboration entre les cliniques en raison de la distance géographique. Dans le cadre de l'examen d'un éventuel site externe pour la clinique vétérinaire pour animaux de rente, il est également nécessaire de tenir compte de la collaboration toujours plus étroite entre la Faculté Vetsuisse et les Facultés de médecine et des sciences naturelles dans la recherche sur les maladies transmissibles entre espèces et les facteurs sanitaires (« *One Health* ») ainsi que de l'utilisation commune des infrastructures de recherche. La recherche d'un site potentiel, également à l'extérieur de la ville de Berne, a commencé.
2. Le Conseil-exécutif a déjà réagi par rapport à la situation à Schwand et chargé l'Office des immeubles et des constructions d'inclure le site de Schwand dans son examen. L'évaluation des sites ne doit pas se limiter à Schwand. Afin de trouver le site le plus adapté, la comparaison avec d'autres sites potentiels doit se faire avec précaution, être menée selon les critères économiques, sociétaux et environnementaux habituels et être justifiée. Le Conseil-exécutif souligne à cet égard que le site de Zollikofen/Rütti constitue aussi une option prometteuse.
3. Le Conseil-exécutif évalue actuellement si les parcelles de Schwand répondent à un réel besoin. Avant que le canton ne décide ou non d'exercer son droit de préemption sur certaines parties de l'installation de Bio Schwand AG en faillite, il va néanmoins aussi tenir compte des résultats de la comparaison des sites pour la clinique pour les animaux de rente.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil